

permis, dans un traité de pratique, de ne pas faire connaître ces instruments compliqués.

D'ailleurs, les charrues à socs multipliés n'ont pas toujours pour but d'ouvrir deux ou trois sillons côte à côte. Parfois, ils sont disposés de manière à creuser au lieu d'élargir la raie ; d'autres fois, leur principale destination est de remplacer la charrue tourne-oreille.

M. De Dombasle a fait construire une charrue portant deux corps, c'est-à-dire, deux seps, deux socs et deux versoirs ; l'un de ces deux corps de charrue verse à droite et l'autre à gauche. Lorsque l'un de ces deux corps de charrue est placé de manière à travailler, l'autre se trouve en dessus de l'âge, et l'on a besoin que de retourner la charrue à chaque extrémité du sillon. Cet instrument forme absolument deux charrues jumelles n'ayant qu'un seul âge et une paire de mancherons. Ces derniers sont mobiles, de manière à pouvoir se placer alternativement dans la direction convenable pour celui des deux corps de charrue qui est en action.

Des labours à l'aide de machines aratoires autres que les charrues.

DES LABOURS À L'EXTIRPATEUR.

L'extirpateur est un instrument à deux mancherons emmottés dans un châssis à angle aigu, garni de petits socs horizontaux. Le nombre et la forme de ces socs varient en raison de la nature du sol. Dans un terrain facile et uni, il est évident qu'on peut, afin d'obtenir un travail plus rapide, donner à l'extirpateur des dimensions plus grandes et multiplier davantage le nombre de ses socs ; mais si le terrain est inégal, le contraire arrive et il faut alors le réduire à de moindres dimensions.

Les labours à l'extirpateur diffèrent essentiellement des labours à la charrue : 1o. Parce qu'au moyen des socs de cet instrument, ils soulèvent, mêlent et divisent la terre sans la retourner ;—2o. Parce qu'en général ils ne la pénètrent qu'à de faibles profondeurs ;—3o. Parce qu'ils ne sont pas propres comme les charrues, à donner à sa surface, telle ou telle disposition particulière.

Avec cet instrument on pulvérise complètement le sol et on le mélange parfaitement à trois ou quatre pouces de profondeur ; on diminue ou même on détruit les mauvaises herbes en les arrachant ou en mutilant fréquemment leurs racines.

L'emploi de l'extirpateur en France ne remonte pas à une date fort ancienne, et son usage est loin d'être aussi répandu qu'il devrait l'être.

Plus le sol est tenace, plus les socs doivent être pointus et étroits, mais alors ils doivent être plus rapprochés, puisqu'ils ont pour but de remuer tous les points de la surface du sol.

DES LABOURS AU SACRIFICATEUR.

Le sacrificeur a presque la forme de l'extirpateur, mais il en diffère en ce que les socs sont remplacés par des chevilles de fer légèrement recourbées en avant. Cet instrument sert surtout dans le sarclage des patates cultivées en lignes. Comme la presque totalité des cultivateurs méconnaissent cet instrument, nous n'en dirons pas davantage.

DE LA HERSE.

Dans la pratique ordinaire, l'émottage à la herse est presque toujours le complément obligé des labours à la charrue. Mais il importe que ce travail soit fait en temps opportun et de la manière la plus convenable.

Sur les terrains légers le hersage est moins nécessaire et beaucoup plus facile que sur les terres fortes. Comme ils retiennent peu l'eau et qu'ils ne se durcissent pas comme les argiles, on trouve sans peine le moment favorable ; mais sur les terres fortes, il n'en est pas de même. Dans ce dernier cas, lorsque les mottes sont trop humides, elles se pétrissent, pour ainsi dire, sous les pieds des animaux, et s'échouent sous l'action des dents de la herse. Lorsqu'elles sont trop sèches, au contraire, elles roulent sans se briser, de manière que la herse ne fait que sautiller dans sa marche irrégulière. Il faut donc choisir l'instant où la terre est suffisamment ressuyée, sans avoir pourtant perdu toute son humidité. Tantôt le hersage se fait en long, c'est-à-dire dans le sens des raies ;—tantôt on le pratique perpendiculairement à ces mêmes raies ;—enfin quelquefois on donne au terrain un hersage croisé.

On peut distinguer les herse en légères, qui sont le plus souvent garnies de dents de bois, et en herse pesantes, garnies de dents de fer. Les premières suffisent aux travaux des terres sablonneuses ou peu compactes ; les autres sont indispensables sur les sols argileux et tenaces.

Assez souvent on place des dents à peu près au hasard sur le châssis qui les supportent ; cependant, il est nécessaire que non seulement chaque dent fasse sa raie particulière, et que cette raie ne soit pas parcourue par une autre dent, mais encore que toutes les raies soient à égale distance les unes des autres.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

L'année qui vient de disparaître pour faire place à celle qui nous ouvre aujourd'hui les bras a été marquée par de grandes joies, et quelque part, par de grandes tristesses. D'abord l'Eglise Universelle au milieu des combats que lui livre ses nombreux adversaires, a joui d'un rare et précieux privilège dans l'indulgence du jubilé, accordé par le Souverain Pontife le 8 décembre 1864. Partout, mais en Canada surtout, on a constaté que les exercices de ce jubilé ont été accompagnés de faveurs signalées. Aussi nos Evêques se sont-ils fait un devoir de couronner ces exercices par la célébration d'une messe solennelle et par le chant du *Te Deum*, pour remercier la Divine Providence des grâces abondantes accordées à leurs diocésains, et des bénédictions répandues sur nos récoltes.

La saison qui porte d'ordinaire les plus belles espérances avec elle, le printemps, a été signalée cette année par une inondation des plus désastreuses, qui a porté la mort dans quelques familles et la ruine dans un grand nombre d'autres. Mais dans cette pénible circonstance, comme à la suite des terribles incendies qui ont visité nos grandes villes, la charité publique